

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Volume 3, Numéro 4 — Hiver 2004

Inventaire des lieux de culte du Québec Phase 2 : Évaluation patrimoniale et hiérarchisation

Grâce au soutien financier du Fonds Jeunesse Québec et du ministère de la Culture et des Communications, la phase 2 du projet national d'inventaire des lieux de culte est amorcée. Cette seconde phase consiste à procéder à une évaluation patrimoniale et à une hiérarchisation régionale et nationale des lieux de culte construits avant 1945. Il s'agit d'une opération essentielle pour la Fondation et le Ministère, qui souhaitent que le programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux soit désormais axé sur les biens de plus grande valeur patrimoniale, en plus de doter les directions régionales du Ministère, leurs partenaires municipaux et les différentes traditions religieuses d'un outil de connaissance pour baliser la réalisation d'interventions en fonction de l'intérêt patrimonial.

*Église Saint-Léon-de-Westmount,
Montréal*
Source : FPRQ



*Église Les Saints-Anges,
Saints-Anges*
Source : FPRQ

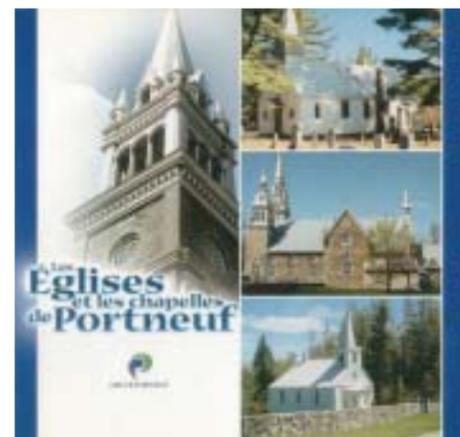
*Église Holy Trinity,
Irelande*
Source : FPRQ



Politique conjointe de soutien à la sauvegarde des églises de Portneuf

La MRC de Portneuf, le ministère de la Culture et des Communications et le Diocèse de Québec ont rendu publique la Politique de soutien à la sauvegarde des églises de la région de Portneuf. Cette politique permettra d'assurer la concertation entre les autorités publiques et religieuses au regard de l'avenir des églises portneuvoises.

La Politique de soutien à la sauvegarde des églises est le fruit d'un processus de consultation entrepris en 2001. Divers intervenants ont contribué activement à son élaboration et à sa rédaction, notamment le Comité multisectoriel du patrimoine religieux (CMPR), composé des représentants des paroisses catholiques et anglicanes, de la MRC, des associations de patrimoine et des municipalités. Sans son engagement et la participation constante et assidue de ses membres, la réussite de ce projet n'aurait pas été possible. L'intérêt soulevé par les ententes sur la conservation du patrimoine religieux dans les villes centres, particulièrement à Québec, a rapidement mobilisé les membres du Comité pour adapter ce modèle à la région de Portneuf.



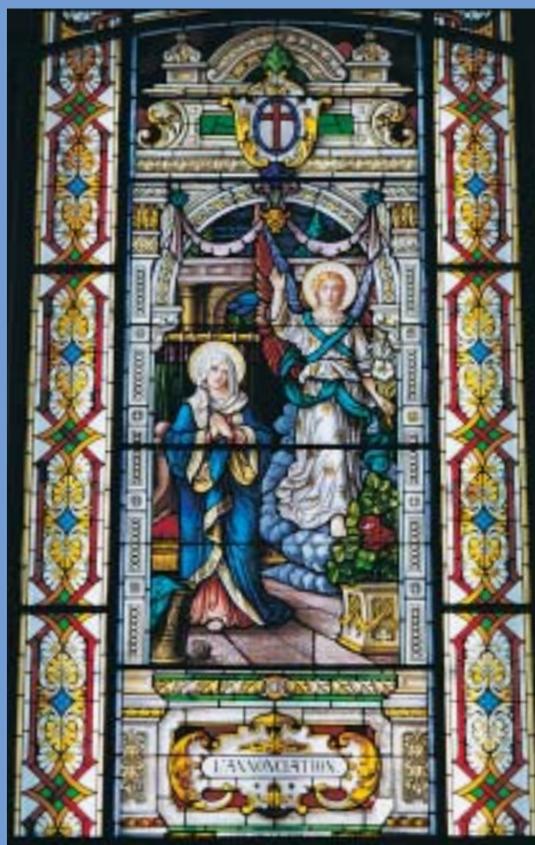
Les églises et les chapelles de Portneuf, MRC de Portneuf

La Politique de soutien à la sauvegarde des églises a pour objet principal de suggérer une démarche de concertation garantissant aux partenaires locaux un processus démocratique de prise de décision et un soutien des instances supralocales afin de sauvegarder et de mettre en valeur les églises portneuvoises qui font face à une fermeture en tant que lieux de culte. C'est aux assemblées de fabrique ainsi qu'aux conseils municipaux que reviendra la responsabilité de réaliser la consultation et les ententes concernant l'avenir de leur église.

Pour ce faire, ils auront l'appui et le soutien nécessaires de la MRC de Portneuf, du Diocèse de Québec et du ministère de la Culture et des Communications. Chacun des intervenants pourra fournir, selon les besoins exprimés, des experts en patrimoine, de l'information pertinente sur la réglementation municipale ou canonique et un soutien à la réflexion pastorale. Signalons, en terminant, que cette initiative portneuvoise permettra à la population de prendre conscience de l'importance de préserver son patrimoine religieux, compte tenu du sens, de la fonction et du caractère identitaire qu'il renferme dans chaque communauté.

Renseignements : Ludger Lavoie, président
Comité multisectoriel du patrimoine religieux
Téléphone : (418) 285-0681

Fiche technique – Les vitraux



Un vitrail de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec
Source : Michel Élie, Centre de conservation du Québec

Les problèmes les plus fréquents concernant les vitraux sont dus au vieillissement des composantes des verrières (verre, plomb, bois) et au manque d'entretien. Comme pour tous les éléments de construction, il est recommandé d'en faire un entretien et un examen réguliers.

Que doit-on faire?

Connaître son patrimoine religieux

Inventorier les vitraux, photographier l'ensemble de même que les détails importants et noter les dommages sur la fiche d'inventaire.

Prévenir les dommages

- Surveiller l'affaissement ou le tassement des plombs, qui se manifeste par le bombement de la verrière, car cela peut entraîner le bris du verre.
- Protéger les vitraux des intempéries et du vandalisme à l'aide de contre-fenêtres du côté extérieur. Les contre-fenêtres doivent permettre la circulation d'air; des trous d'aération jouent ce rôle. Si elles sont trop étanches, il peut se produire de la condensation; à long terme, celle-ci provoquera la détérioration des cadres de bois ainsi que des plombs.

Entretien et inspecter régulièrement les vitraux

- Un examen de routine est une façon simple et efficace de contribuer à la conservation des vitraux. Il donne l'occasion de constater les premiers signes de détérioration et de prendre des mesures pour y remédier, avant qu'apparaissent des dommages plus importants. Lors de cet examen, on vérifiera les points suivants :
 - La déformation ou le bombement de la verrière sont-ils importants?
 - Les vitraux sont-ils complets? Y a-t-il perte ou bris de verre?
 - Le réseau de plomb est-il en bon état? Les soudures sont-elles ouvertes? Existe-t-il des taches d'oxydation blanches (cette substance est toxique)?
 - Le mastic est-il fendillé?
 - Les fixations du vitrail et, s'il y a lieu, les barres de renfort sont-elles en bonne condition?
 - Les joints, la structure en bois et la peinture des contre-fenêtres présentent-ils des problèmes d'écaillage ou de fissures?
- La restauration des vitraux est complexe et demande une expérience et des connaissances particulières : elle doit être confiée à des spécialistes.

Pour en savoir plus

DE HENAU, P. et C. FONTAINE-HODIAMONT. « Aspect de la conservation de vitraux en Belgique », *Les arts du verre : histoire, technique et conservation*, Journées d'études de la SFIIC, Nice, 17-19 septembre 1991, Champs-sur-Marne, SFIIC, 1991, p. 59-67.

FROSSARD, I. « La conservation des vitraux », *Monuments historiques*, no 145 (1986), p. 25-30.

WILSON, H. et A. KOSLOWSKI. « Pour protéger les vitraux », *Continuité*, no 46 (1990), p. 39-43

Pour obtenir de l'aide

Centre de conservation du Québec

1825, rue Sempie
Québec (Québec) G1N 4B7
Téléphone : (418) 643-7001
Télécopieur : (418) 646-5419
Courriel :
ccq@mcc.gouv.qc.ca
Site Internet :
www.ccq.mcc.gouv.qc.ca

Fondation du patrimoine religieux du Québec

2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1G6
Téléphone : (514) 931-4701
Télécopieur : (514) 931-4428
Courriel : patrelq@qc.aira.com
Site Internet : www.patrimoine-religieux.qc.ca

Isabelle Paradis
Centre de conservation du Québec



Pose d'un vitrail à la chapelle des Ursulines de Québec
Source : Michel Élie, Centre de conservation du Québec

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal accordent une aide financière de près de 4 M\$ pour la mise en valeur de l'église unie Saint-James

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs, M. Jean-Marc Fournier, la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Line Beauchamps, et le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, ont annoncé une aide financière de près de 4 M\$ pour assurer la mise en valeur et la restauration de l'église unie Saint-James.

D'importants travaux sont envisagés, dont la démolition de la partie centrale d'un édifice commercial situé à proximité afin de dégager la façade de l'église Saint-James et, ainsi, en améliorer la visibilité et l'accessibilité depuis la rue Sainte-Catherine. De plus, la restauration de la façade du lieu de culte, la reconstruction du parvis, l'aménagement de jardins, de même qu'un concept de mise en lumière de l'église contribueront aussi à cette mise en valeur.

Après les travaux, la communauté maintiendra les fonctions de culte de l'église. Les parties non démolies des édifices commerciaux touchés conserveront leur usage commercial au rez-de-chaussée. Les étages supérieurs seront principalement utilisés pour des bureaux.

L'église Saint-James est située au centre-ville de Montréal, sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues City Councillors et Saint-Alexandre. Construite en 1888 selon les plans de l'architecte montréalais Alexander Dunlop, l'église Saint-James, classée monument historique, est un édifice remarquable, tant par son architecture de style gothique victorien que par l'originalité de la distribution des gradins aménagés en amphithéâtre (plan Akron). Ses qualités architecturales et patrimoniales en font un attrait touristique marquant.



Mise en valeur de l'église Saint-James
Source : L.M. Sauvé

POUR RECEVOIR CE BULLETIN DE
LIAISON PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE,
ENVOYEZ VOS COORDONNÉES À :
patrelq@qc.aira.com

Fondation du
patrimoine
religieux
du Québec

2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1G6
Téléphone : (514) 931-4701
Télécopieur : (514) 931-4428
Courriel : patrelq@qc.aira.com
Visitez le site web de la Fondation : www.patrimoine-religieux.qc.ca